



Faut-il un diplôme pour ouvrir une boutique de cosmétique?

Par **aude63**, le **18/02/2010** à **14:09**

Bonjour,

L'article 2 de l'article 5131-2 du code de la santé publique mentionne que "les personnes...responsables..de la detention ou de la surveillance des stocks de matières premières et de produits cosmétiques, doivent être titulaires..." de diplôme qui vont de Docteur en médecine à préparateur en pharmacie.

Je ne crois pas que toutes les personnes qui ont un rayon cosmétique dans leur boutique possèdent ce genre de diplômes...

J'aimerais ouvrir une boutique de vente de cosmétiques mais je n'ai aucun diplôme dans ce domaine.

Quelqu'un peut-il m'éclairer sur cette question?

Merci beaucoup!